

**Commune de LOUISFERT
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

Nombre de conseillers

Date de convocation : 22 mai 2018

- en exercice : 13 -présents : 10 -absents : 03

Présents :

GUILLOIS Alain ROUSSEAU Yannick RÉTHORÉ Muriel MALGONNE Chantal
MARTINEAU Catherine BRIAND Annie LEDRU Nicolas BARBIER Stéphane
DIAIS Michèle GAUTIER Emilie formant la majorité des membres en exercice

Excusés : CRUAUD Emmanuel a donné procuration de vote à GUILLOIS Alain
HERSANT Guillaume
MONTAGNE Laëtitia

Secrétaire : Mme BRIAND Annie a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Mr GUILLOIS déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

1. CONTRAT AVEC LA SOCIETE SMA NETAGIS POUR LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
2. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITOTIALE (SCoT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL
3. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE « AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT – SECURITE – VOIRIE »
4. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE AA n°240 SITUEE DANS LE LOTISSEMENT DU PATY
5. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 05 avril 2018.

| | |
|-------------------|--|
| 2018/05.01 | CONTRAT AVEC LA SOCIETE SMA NETAGIS POUR LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE |
|-------------------|--|

Le conseil municipal approuve le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la Communauté de Communes et les Communes membres pour la gestion du système d'Information Géographique (SIG) afin d'aider à la prise de décision en matière de réseaux, de patrimoine et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

La prestation, dont le coût s'élève annuellement à 17 330 € HT pris en charge par la Communauté de Communes au titre de ses compétences, comprend la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation avec intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

| | |
|-------------------|---|
| 2018/05.02 | AVIS SUR LE SHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL |
|-------------------|---|

Le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval arrêté en Conseil communautaire le 22 février 2018 est approuvé par le conseil municipal. Ce projet de SCOT, comportant les avis recueillis suivant sa notification aux personnes publiques associées, sera ensuite soumis à enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le SCOT éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises, sera approuvé par le conseil communautaire.

| | |
|-------------------|--|
| 2018/05.03 | MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE «AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT-SECURITE-VOIRIE » |
|-------------------|--|

Suite à la démission de deux des membres de la commission, Mrs Ludovic CHAMPROUX et Frédéric LANGOUET, ont été désigné nouveaux membres : Mr BARBIER Stéphane et Mme MARTINEAU Catherine.

| | |
|-------------------|---|
| 2018/05.04 | DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE AA N°240 SITUEE DANS LE LOTISSEMENT DU PATY |
|-------------------|---|

Le conseil municipal accepte de céder à Mr et Mme BARBIER, une nouvelle portion d'environ 90 m² de la parcelle cadastrée AA n°240 située dans le lotissement le Pâty, sur laquelle est implanté un local abritant les installations téléphonique d'Orange et fixe le prix de vente à 13 € le m². Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Mr BARBIER Stéphane, intéressé par cette affaire, n'a pas participé pas au vote.

| | |
|-------------------|---------------------------|
| 2018/05.05 | QUESTIONS DIVERSES |
|-------------------|---------------------------|

➤ **Demande de stationnement -Commerçant non sédentaire**

Mme COQUET Esther de Marsac-sur-Don (44), spécialisée dans le secteur d'activité du maraîchage sollicite l'autorisation de stationner son stand de légumes sur la commune pour la vente directe du producteur au consommateur les vendredis après-midi à partir du mois de juin. Le conseil municipal émet un avis favorable. Le stationnement se fera dans un premier temps sur la place de l'Eglise à côté du marchand de galettes et du charcutier.

➤ **Communication des décisions prises en application de l'art L1222-22 du CGCT :**

- Marchés passés selon la procédure adaptée :

| Date | Objet | Attributaire du marché | Montant H.T. |
|-------------|---|---|---------------------|
| 23/04/18 | Aménagement intérieur Escalier + balustrade -Local technique | SAR HENNEQUET- PAGEOT - Louisfert | 1 159,64 € |
| 23/04/18 | Travaux de ravalement -Local technique | ENTREPRISE CAKIR -Châteaubriant (44) | 3 043,95 € |
| 26/04/18 | Achat de 2 bacs à fleurs extérieurs | HAHN France -Metz (57) | 700,00 € |
| 24/05/18 | Achat de mobilier (caissons mobiles) -Local technique | OUEST DESTOCKAGE -Châteaubriant (44) | 129,17 € |
| 24/05/18 | Achat de mobilier (vestiaire 3 portes) -Accueil périscolaire | OUEST DESTOCKAGE -Châteaubriant (44) | 166,67 € |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 35

Fait à Louisfert, le 01 juin 2018

Le Maire,

Affiché le : **31 MAI 2018**



Alain GUILLOIS